



RAPPORT DE LA REUNION PRESENTIELLE DU CGP



SOMMAIRE

I.	Rapport Technique.....	3
1.	Considération du jour de tehake pour les jours de fermeture et ouverture nationale de la pêche aux poulpes	3
2.	Double fermeture nationale de la pêche aux poulpes	3
3.	Limitation des permis de collecte	3
4.	Mise en place de réserve de poulpes	4
5.	Amélioration de la qualité de poulpe.....	4
6.	Banque de recherche	4
7.	Registre des infractions	5
8.	TDR pour la FIP pêche récifale	5
9.	FIP.....	5
10.	Recherche	5
11.	Le site web CGP	5
II.	Réunion plénière.....	6
1.	Les trois premiers points important durant la réunion technique ont été aborder avec Monsieur le Ministre :.....	6
2.	SWIOFISH 2:	6
3.	Restitution des données	6
4.	Observatoire IH-SM :	6
5.	Mise en place de réserve temporaire de poulpes :.....	7

I. Rapport sur la réunion technique

La réunion a commencé à 9h00 du matin à la salle de réunion de Blue ventures et s'est terminée à 12h00.

Durant le partage du PTA de CGP 2022 les points essentiels suivant ont été discuter :

1. Considération du jour de tehake pour les jours de fermeture et ouverture nationale de la pêche aux poulpes

Faire un plaidoyer pour le changement de jour pour la fermeture nationale de la pêche aux poulpes. C'est-à-dire que le mois de fermeture reste le même (Décembre et Janvier). Mais il s'agit ici de considérer le dernier jour de tehake pour le début de la fermeture nationale de la pêche aux poulpes en décembre et le premier jour de tehake pour l'ouverture nationale de la pêche aux poulpes en février.

La suggestion est pour la région Atsimo-Andrefana seulement. Ceci a pour but de considérer les pêcheurs qui arrêtent leur activité pendant une longue période. Le changement de date pourra contribuer à alléger leur financement durant la période de fermeture.

2. Double fermeture nationale de la pêche aux poulpes

Considérons que les ONGs ont déjà des données exploitables pour faire un appui scientifique pour faire nos plaidoyers. Le deuxième thème de discussion s'est tourné sur la mise en œuvre de deux fermetures nationale de la pêche aux poulpes pendant une année dans la région Atsimo-Andrefana.

Les poulpes pondent des œufs deux fois pendant une année dont le mois de décembre - janvier et le mois de juin et juillet. Sachant aussi que la période favorable pour faire la fermeture est pendant à période de ponte, il est donc nécessaire de faire ces deux fermetures afin de garantir plus de résultat dans la gestion durable de la ressource et garantir aussi plus de capture pour les pêcheurs.

Il faut aussi considérer le fait que les pêcheurs et collecteurs seront privé de leur gagne-pain pendant de long période et doublement pendant une année. Il faut songer à faire des mesures d'accompagnement communautaires telles que propose l'ONG Blue Ventures avec le cash Money tout en considérant l'égalité et la transparence sur la répartition des appuis à mettre en place. De ce fait, une étude préliminaire sur les revenus mensuels des pêcheurs et des collecteurs devrait d'abords être effectuées afin de pouvoir répartir équitablement l'appui.

3. Limitation des permis de collecte

Il faut songer à la limitation du permis de collecte et qu'en même temps les cartes mareyeurs soient rattaché aux grands sociétés. Cette loi permettra de voir la traçabilité des produits mais aussi d'avoir une évaluation et une surveillance précis de la chaîne de production. Notons que la collecte illégale, effectuée par les rabatteurs favorise le non-respect de la loi régissant la pêche aux poulpes surtout sur la taille minimale de capture. Les rabatteurs collectent

sans prendre en compte de la loi sur la fermeture nationale de pêche ou ni la taille minimale. Ils les vendent ensuite aux mareyeurs locales.

4. Mise en place de réserve de poulpes

La réserve temporaire est nécessaire mais il faut par ailleurs faire une étude comparative des données collectées avec et sans la mise en place des réserves de poulpes. On parle ici des données qui sont déjà disponible mais qui demande une combinaison des données et de faire des analyses. En effet, pendant l'année 2020 où le CGP n'a pas mis en place des réserves temporaires de poulpes dans la régions Atsimo-Andrefana à cause de l'état sanitaire, le COVID 19. Pendant le mois de février 2021, les collecteurs ont fait un arrêt de collecte à cause de la surexploitation.

Cette étude permettra de savoir l'efficacité des réserves temporaires de poulpes sur les ressources et son habitat.

Pour cette année, les collaborateurs techniques du CGP sont d'accord pour la mise en place des réserves et se tenir au règlement qui s'y affèrent mais il faut toutefois améliorer la communication avant l'ouverture des réserves et améliorer la surveillance des réserves.

5. Amélioration de la qualité de poulpe

Cette proposition a été bien accueillit surtout par les opérateurs économiques parce que cela leur permettrai d'avoir plus de revenu. Il faut aussi faire un test et que ce test conduit à une amélioration de la condition de vie des pêcheurs. Si et seulement si, le teste aboutit à un résultat positif et que les sociétés acceptent d'augmenter le prix des poulpes avec un système de pêche améliorer.

Des tests ont déjà été effectué par la société Blue Océan avec des cages pour les poulpes et COPEFRITO avec des poulpiers mais les résultats de ces deux expériences ont montré que ces engins ne sont sélectifs surtout pour les poulpes de petite taille. Le problème dans la Région Atsimo-Andrefana, c'est l'engin de pêche qui est le harpon. Cet engin, abime la qualité des poulpes.

Mais actuellement, l'ONG Blue Ventures va faire un projet d'amélioration de la qualité de la pêche aux poulpes en intégrant tous les membres de CGP.

6. Banque de recherche

Le CGP veut mettre en place un projet de banque de recherche. Cette banque de recherche permettra à tous les membres et partenaires de CGP de savoir les recherches déjà, en cours et à venir se reliant de loin ou de près à la pêche aux poulpes et à la pêche récifale.

Les données, on les possède déjà mais la proposition se tourne à l'IH.SM d'être le point de cette banque de recherche.

7. Registre des infractions

En tant que Comité de Gestion de la pêche aux Poulpes, le CGP doit avoir un registre des infractions. Ici ce n'est le travail de CGP de faire la police ou la perquisition mais le CGP travaille de près avec le MPEB et le DRPEB-AA, le fait d'avoir ce cahier permettra aux CGP de faire des rapports mensuels des infractions aux seins du CSP.

Pour se faire, les ONGs partenaires travaillent déjà de près avec les CCS et KMD dans leurs zones d'appui respectifs. Ils collecteront les données et les enverrons ensuite au SE.

Les représentants des ONG et le SE feront les rapports aux CSP.

8. TDR pour la FIP pêche récifale

Le Blue Ventures représentera l'équipe de CPT pour le recrutement de consultant pour la mise en œuvre du FIP pour la pêche récifale.

L'appel à manifestation pour le consultant est ouvert à tout le monde. C'est le Madagascar National Park qui financera l'étude.

9. FIP

Une réunion ultérieure nous permettra de parler plus en détail du FIP mais en général il englobe déjà tout le travail que fait le CGP c'est-à-dire le rassemblement de tous les parties prenantes pour un but commun qui est la pêche durable.

10. Recherche

Le PTA de CGP 2022 parlera déjà des recherches ultérieures à faire. On peut par ailleurs utiliser les matériels qui sont déjà à notre possession à faire des un essai sur l'élevage de poulpes. Utiliser les AMP existant pour faire un essai. Il y aura une zone tampon pour la ponte et une autre zone pour mettre des poulpiers et des habitats artificiels.

Ceci permettra de voir la possibilité de faire un essai sur l'élevage de poulpes mais aussi sur la restauration des récifs combinés avec le recrutement de poulpe.

La Blue ventures sortira en mois de mai, un document sur le stock de poulpe qui permettra ensuite de voir les actions à mettre en œuvre.

11. Le site web CGP

Le BV s'est porté volontaire pour la charge du site web de CGP. Pour ce faire une circulaire sera distribuer à tous les membres afin de faciliter la collecte de données. Il est nécessaire que chacun puisse remplir ces fiches d'informations.

II. Réunion plénière

La réunion a commencé à 14h30 dans la salle de réunion du DRPEB. La réunion plénière a été honorée par la présence de Monsieur le Ministre de la Pêche et de l'Economie Bleue et le Directeur de la Pêche et de l'Economie Bleue Atsimo-Andrefana.

1. Les trois premiers points importants durant la réunion technique ont été abordés avec Monsieur le Ministre :

- ❖ Considération du jour de tehake pour les jours de fermeture et ouverture nationale de la pêche aux poulpes
- ❖ Double fermeture nationale de la pêche aux poulpes
- ❖ Limitation des permis de collecte

Voici la réponse de Monsieur le Ministre : il faut faire un document sur les demandes, ensuite se procurer d'un document d'appui scientifique aux Instituts de Recherche puis donner les documents aux DRPEB-AA puis celui-ci les enverra aux DGPA. Après ces démarches il y aura une réunion du DGPA avec le ministre et ces après qu'on pourrait avoir des validations.

2. SWIOFISH 2:

Actuellement, il reste 60 millions de dollars à dépenser sur le projet SWIOFISH pendant 15 mois mais le projet retenu doit se tourner sur la bonne gouvernance.

3. Restitution des données

Pendant la restitution des données collectées pendant les ouvertures temporaires de la pêche aux poulpes et de la pêche nationale de poulpes, on a remarqué une baisse évidente de la pêche aux poulpes qui est majoritairement causée par les vols, le manque de surveillance, les concurrences de prix et le changement de date d'ouverture à cause du mauvais temps. Certains représentants de la communauté ont rapporté qu'il y a des acheteurs à la mer qui faussent énormément les données. Il faut aussi améliorer la manière de présenter les données aux communautés c'est-à-dire de manière simple et facile à comprendre.

4. Observatoire IH-SM :

Il ne s'agit pas de collecter des données qui aboutira par l'interdiction de pêcher des poulpes femelles. Il s'agit de collecter les données de manière unique qui facilitera ensuite de faire des analyses uniformes et de qualité. L'application est déjà opérationnelle et la base de données est déjà en marche. Puisqu'il y a 6 smart phone, on choisira 2 villages pour chaque zone d'appui de nos ONGs partenaires.

5. Mise en place de réserve temporaire de poulpes :

Puisque les représentants des pêcheurs ne pouvaient pas décider pour leur village, ils proposent de collecter des données sur les villages acceptant de faire les réserves est pendant le mois de mai.

6. Nouveaux membres de conseil d'administration du CGP

Selon le règlement interne de CGP les membres de bureaux et les membres du conseil d'administration du CGP doit être renouveler tous les deux ans. Puisque le mandat des anciens se termine le mois de mars, il est donc nécessaire de faire l'élection de nouveaux membres du conseil d'administration du bureau. Ce sont ces derniers qui procéderont ensuite à l'élection des membres de bureau.